



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/76

S/20385

10 janvier 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
COOPERATION DANS LA REGION DE LA
MEDITERRANEE
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 6 janvier 1989, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration émise le 5 janvier 1989 par le Gouvernement de la République du Ghana, à propos des avions de la Jamahiriya arabe libyenne abattus par les Etats-Unis d'Amérique (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée" et "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", et du Conseil de sécurité.

(Signé) E. Obeng KUFOUR

ANNEXE

Déclaration émise le 5 janvier 1989 par le Gouvernement de la République du Ghana à propos de la destruction d'avions de la Jamahiriya arabe libyenne par les Etats-Unis d'Amérique

C'est avec horreur et consternation que le Gouvernement ghanéen a appris que des avions de chasse américains avaient abattu hier deux avions libyens au-dessus de la Méditerranée.

Le Gouvernement ghanéen condamne vigoureusement cet acte qu'il considère comme une agression injustifiée, préméditée et non provoquée contre un Etat africain frère.

Récemment, l'Administration des Etats-Unis a accusé la Jamahiriya arabe libyenne de se préparer à produire des armes chimiques dans une usine située près de Tripoli et a menacé de lancer une attaque préventive, bien que la Jamahiriya ait fermement nié cette accusation et ait invité les Etats-Unis et la communauté internationale à venir inspecter l'usine en question. Il est intéressant de noter que l'Administration des Etats-Unis a refusé cette offre et a continué à répéter ses accusations. Dans ces conditions, nul observateur impartial ne manquera de constater qu'il existe un lien direct entre l'attaque aérienne de mercredi et les accusations non fondées portées contre la Jamahiriya. Les Etats-Unis prétendent avoir agi en situation de légitime défense, mais il a été signalé que les avions libyens n'étaient pas armés et se trouvaient en simple mission de reconnaissance. Le Gouvernement ghanéen pense que cette attaque était délibérée et était motivée par le sinistre dessein d'intimider la Jamahiriya et de la forcer à se soumettre à propos de la prétendue usine de fabrication d'armes chimiques.

Tout cet incident est empreint d'une injustice flagrante. Il est bon de rappeler à ce propos que les Etats-Unis eux-mêmes possèdent plusieurs milliers de tonnes d'armes chimiques, ainsi d'ailleurs qu'un certain nombre d'autres Etats. Ces derniers temps, il a été rapporté que des armes chimiques ont été réellement utilisées par certains pays contre d'autres Etats ou contre des minorités sur leur territoire. Or, les Etats-Unis n'ont pas jugé bon d'agir contre ces pays. Leur attitude menaçante à l'égard de la Libye, bien que ce pays ait nié à plusieurs reprises produire des armes chimiques, est par conséquent totalement injustifiée. Les préoccupations des Etats-Unis à propos des armes chimiques seraient plus vraisemblables s'ils agissaient immédiatement pour supprimer ces armes meurtrières de leur propre arsenal.

Le Gouvernement ghanéen constate en outre que cette dernière attaque des Etats-Unis s'est produite à un moment particulièrement malheureux, vu les effets qu'elle ne manquera pas d'avoir sur les efforts de paix en cours au Moyen-Orient.

Le Gouvernement ghanéen demande à la communauté internationale et à toutes les forces progressistes du monde de se rallier à la cause de la Jamahiriya contre ce dernier acte d'agression perpétré par les Etats-Unis d'Amérique et de réaffirmer l'obligation primordiale qu'ont tous les Etats d'observer les principes élémentaires du droit international. Il demande en outre aux deux parties de régler par des moyens pacifiques les différends qui les séparent.